



SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Point 49 de l'ordre du jour:	
Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des commissaires aux comptes:	
a) Organisation des Nations Unies (exercice terminé le 31 décembre 1956)	91
b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (exercice terminé le 31 décembre 1956)	91
c) Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (exercice terminé le 30 juin 1957)	92
d) Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (exercice terminé le 31 décembre 1956)	92
Point 46 de l'ordre du jour:	
Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique	92
Point 47 de l'ordre du jour:	
Revision des méthodes de vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.	93
Point 41 de l'ordre du jour:	
Projet de budget pour l'exercice 1958 (suite)	
Réduction du volume de la documentation (suite).	93

Président: M. W. H. J. VAN ASCH VAN WIJCK
(Pays-Bas).

POINT 49 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des commissaires aux comptes:

- a) Organisation des Nations Unies (exercice terminé le 31 décembre 1956) [A/3590, A/3707]

Sur l'invitation du Président, M. van der Tempel, président du Comité des commissaires aux comptes, prend place à la table de la Commission.

1. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique) demande au représentant du Secrétaire général des éclaircissements sur l'observation que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a faite au paragraphe 6 de son rapport (A/3707).

2. M. TURNER (Secrétariat) reconnaît que la présentation actuelle du rapport financier risque de créer des malentendus. En fait, les crédits ouverts par l'ONU en 1956 pour le programme d'assistance technique ont été entièrement utilisés aux fins auxquelles ils avaient été affectés; les dépenses ont même dépassé les crédits ouverts et le dépassement a été couvert par prélèvement sur le Compte spécial. Dorénavant, le Secrétariat indiquera en pareil cas dans son rapport que les crédits ont été intégralement employés aux fins auxquelles ils avaient été alloués.

3. Le PRÉSIDENT propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. Accepte les rapports financiers et les comptes de l'Organisation des Nations Unies, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1956, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes [A/3590];

"2. S'associe aux observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son douzième rapport à l'Assemblée générale (douzième session) [A/3707]."

Par 49 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté.

- b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (exercice terminé le 31 décembre 1956) [A/3591, A/3709]

Sur l'invitation du Président, M. Heyward, directeur adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), prend place à la table de la Commission.

4. M. DONNER (Pays-Bas) est d'accord sur les remarques faites par le Comité consultatif au paragraphe 5 de son rapport (A/3709). Il voudrait savoir s'il serait possible de connaître le coût unitaire par carte produite et par carte vendue de façon à pouvoir comparer les résultats obtenus d'une année à l'autre et à se rendre compte de la mesure dans laquelle les prévisions de vente ont été réalisées.

5. M. QUILJANO (Argentine), M. GREZ (Chili), M. KOURANY (Panama) et M. ROSEMOND (Haïti) prennent acte avec satisfaction du rapport financier et des comptes du FISE (A/3591) et félicitent l'administration du FISE qui a su gérer l'entreprise de façon remarquable. Le FISE poursuit une œuvre humanitaire de la plus haute importance et obtient des résultats qui doivent lui valoir la reconnaissance et l'admiration des gouvernements.

6. M. HEYWARD (Directeur adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) remercie les orateurs précédents et précise qu'il sera possible d'indiquer le coût unitaire par carte vendue et par carte produite.

7. Le PRÉSIDENT propose à la Cinquième Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1956, ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes [A/3591];

"2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son quatorzième rapport à l'Assemblée générale (douzième session) [A/3709]."

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

M. Heyward, directeur adjoint du FISE, se retire.

c) Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (exercice terminé le 30 juin 1957) [A/3696, A/3715]

Sur l'invitation du Président, M. Coulter, agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UNKRA), prend place à la table de la Commission.

8. Le **PRESIDENT** propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. Accepte le rapport financier et les comptes de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, pour l'exercice terminé le 30 juin 1957 ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes [A/3696];

"2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son seizième rapport à l'Assemblée générale (douzième session) [A/3715]."

Par 53 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution est adopté.

M. Coulter, agent général de l'UNKRA, se retire.

d) Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (exercice terminé le 31 décembre 1956) [A/3622, A/3708]

Sur l'invitation du Président, M. González Fernández, représentant du Haut-Commissariat pour les réfugiés, prend place à la table de la Commission.

9. M. **LENNARD** (Canada) voudrait poser deux questions au représentant du Haut-Commissariat. Il aimerait en premier lieu avoir des précisions sur les raisons pour lesquelles, au tableau C (état des espèces et du portefeuille au 31 décembre 1956), il est fait mention d'une "contribution annoncée par la radio néerlandaise", alors que, selon les commissaires aux comptes, "la Banque n'a reçu aucun fonds au crédit" du compte du Fonds pour les réfugiés (A/3622, par. 3). En second lieu, le représentant du Canada désirerait avoir quelques éclaircissements sur une autre remarque du Comité des commissaires aux comptes qui dit qu'il n'a pas reçu de la banque, à Changhaï, de certificat sur le solde en dépôt à la fin de l'année qui, dans les états financiers, figure dans les comptes de Genève à la rubrique "Fonds détenus par les délégations au tableau C annexé au bilan" (A/3622, par. 11).

10. M. **HAZNAM** (Indonésie) précise qu'en septembre 1957 la contribution de la Radio néerlandaise ne figurait toujours pas sur les états de la banque.

11. M. **GONZALEZ FERNANDEZ** (Haut-Commissariat pour les réfugiés) n'est pas en mesure de répondre immédiatement aux questions posées par le représentant du Canada, mais il peut indiquer, à l'intention du représentant de l'Indonésie, que la somme en question a été versée au compte du Haut-Commissariat.

12. Le **PRESIDENT** propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1956 ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes [A/3622];

"2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son treizième rapport à l'Assemblée générale (douzième session) [A/3708]."

Par 56 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté.

M. González Fernández, représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et M. van der Tempel, président du Comité des commissaires aux comptes, se retirent.

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique (A/3599, A/3710)

Sur l'invitation du Président, M. Michelmores, représentant du Bureau de l'assistance technique (BAT), prend place à la table de la Commission.

13. M. **DONNER** (Pays-Bas) constate avec satisfaction que les dépenses d'administration équivalent chaque année à une part plus faible des dépenses d'exécution des institutions spécialisées, sauf pour l'Organisation internationale du Travail où l'on observe une augmentation de la proportion. La délégation néerlandaise souhaiterait avoir des éclaircissements à ce sujet. D'autre part, elle pense comme le Comité consultatif (A/3710, par. 6) que les organisations devraient adopter un système uniforme pour la répartition des frais de voyage des boursiers entre le gouvernement bénéficiaire et l'organisation qui octroie la bourse.

14. M. **MICHELMORES** (Bureau de l'assistance technique) fait observer qu'il est très difficile de définir les dépenses d'administration et les dépenses d'exécution et qu'aucune définition n'est suffisamment précise pour ne pas laisser subsister une marge de chevauchement. Si l'on tient compte de ce fait, les pourcentages indiqués par le Comité consultatif (A/3710, par. 3) accusent une différence pratiquement négligeable. En ce qui concerne la seconde observation du représentant des Pays-Bas, M. Michelmores signale que le BAT doit prochainement examiner la question de la répartition des frais de voyage.

15. Le **PRESIDENT** propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"Prend acte des rapports de vérification des comptes (A/3599) concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1956, et des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son quinzième rapport à l'Assemblée générale (douzième session) [A/3710]."

Par 64 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.

M. Michelmores, représentant du BAT, se retire.

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

Revision des méthodes de vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (A/3584, A/3615)

16. Le PRESIDENT attire l'attention des membres de la Commission sur le fait que le Secrétaire général, dans les circonstances actuelles, recommande de n'apporter aucune modification aux dispositions existantes concernant la vérification extérieure des comptes. Au paragraphe 4 de son rapport (A/3584), le Secrétaire général précise que les commissaires, tout en estimant que les dispositions relatives à la vérification extérieure des comptes posaient une question de principe de la compétence de l'Assemblée, ont déclaré que, pour l'instant du moins, les arrangements en vigueur pour la vérification détaillée des comptes leur semblaient satisfaisants. La Commission notera que le Comité consultatif partage les vues du Secrétaire général (A/3615, par. 6).

17. M. GREZ (Chili) affirme l'intérêt que porte son gouvernement à l'établissement d'une méthode commune de vérification extérieure des comptes. On répondrait ainsi aux besoins croissants de l'ONU et des institutions spécialisées tout en jetant les bases d'une comptabilité commune et, ultérieurement, d'un budget d'ensemble de tous les organismes internationaux mentionnés.

18. M. LENNARD (Canada) rappelle qu'à la septième session de l'Assemblée générale, la délégation canadienne et la délégation danoise ont déposé un projet de résolution invitant le Secrétaire général à examiner les méthodes de vérification des comptes^{1/}. Depuis lors, la portée et la complexité des activités de l'Organisation n'ont cessé de s'accroître et la tâche des vérificateurs est devenue plus lourde. Il faut ajouter que des modifications dans la composition du Comité des commissaires aux comptes, du point de vue de la répartition géographique, risquent d'entraîner une augmentation des dépenses de vérification.

19. C'est pour ces raisons que la délégation canadienne a été vivement intéressée par les propositions faites par le Secrétaire général à la dixième session et tendant à créer un bureau de vérification extérieure des comptes, dirigé par un vérificateur en chef^{2/}. Cependant, il convient de se féliciter de l'initiative prise par le Gouvernement des Pays-Bas qui, en mettant à la disposition de l'Organisation un personnel hautement qualifié, a permis de résoudre temporairement ce problème. Dans les circonstances actuelles, la délégation canadienne est disposée à appuyer la proposition du Secrétaire général, approuvée par le Comité consultatif, en d'autres termes à s'en tenir au système actuel qui a fait ses preuves, c'est-à-dire à un système de vérifications faites en toute indépendance sous le contrôle des vérificateurs de divers pays. Enfin la délégation canadienne souhaiterait, dans l'intérêt d'une administration financière saine, que les

comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées soient soumis à un examen continu et parallèle et que le Secrétaire général propose des modifications au système en vigueur s'il apparaît que l'on ne pourra pas maintenir les normes sévères actuelles ou si de nouvelles circonstances donnent la possibilité de mettre sur pied un système encore plus efficace pour vérifier les comptes sans cesse plus complexes de l'ONU et des institutions spécialisées.

20. M. GANEM (France) est en parfait accord avec le Secrétaire général et le Comité consultatif, mais il reconnaît la valeur de certaines des observations formulées par le représentant du Canada. Un jour viendra peut-être en effet où l'on ne trouvera pas de nation assez dévouée pour mettre à la disposition de l'ONU tout un personnel hautement qualifié. Il y a lieu à ce propos de remercier chaleureusement les Gouvernements de la Colombie, de la Norvège et des Pays-Bas qui ont détaché leurs vérificateurs en chef et tout particulièrement le Gouvernement néerlandais qui a fourni le plus grand nombre d'experts.

21. Le PRESIDENT suggère de demander au Rapporteur d'inclure dans son rapport une phrase qui résume l'attitude de la Cinquième Commission et qui pourrait être ainsi rédigée: "La Cinquième Commission a décidé que, tant que les circonstances n'exigeraient pas l'adoption d'une ligne de conduite différente, l'ONU devrait conserver le système de vérification extérieure des comptes en vigueur."

Il en est ainsi décidé.

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1958 (A/3600 et Add.1, A/3624) [suite]

Réduction du volume de la documentation (fin)

22. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique), évoquant le désir général qui a été exprimé de voir réduire la documentation du Secrétariat, se demande s'il ne serait pas utile que la Cinquième Commission montre l'exemple dans ce domaine en décidant, par exemple, d'abrégier les rapports que son rapporteur rédige à l'intention de l'Assemblée générale. Il s'agit certes de documents dont la Commission a toujours été fière, à juste titre. Mais, étant donné que leur préparation constitue une tâche très lourde pour le Rapporteur et le Secrétariat et que les délégations ont rarement le temps de les examiner à fond parce que bien souvent ils ne leur sont communiqués que la veille même de leur examen, on aurait peut-être intérêt à les abrégier, en supprimant le compte rendu des débats qui figure déjà dans les comptes rendus analytiques, et en ne mentionnant que les décisions prises. M. Bender précise qu'il s'agit non pas de supprimer intégralement le rapport, mais simplement de l'alléger. Il suggère donc à la Commission de faire l'essai de cette nouvelle méthode pour les prochains rapports que le Rapporteur rédigera à la présente session, et de décider, à la fin de la session, s'il y a lieu de poursuivre l'expérience.

23. M. KHALAF (Irak) fait observer que les rapports de la Commission sont particulièrement utiles aux délégations peu nombreuses comme la sienne et se demande s'il ne serait pas préférable d'appliquer la réduction aux comptes rendus analytiques. Il aimerait d'ailleurs connaître l'importance des économies que permettrait de réaliser l'adoption de la suggestion du représentant des Etats-Unis.

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Annexes, point 26 de l'ordre du jour, document A/C.5/L.208.

^{2/} Ibid., dixième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/2974.

24. M. TCHETCHETKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) accueille avec sympathie la suggestion du représentant des Etats-Unis. Il souhaiterait savoir si la réduction s'appliquerait seulement aux rapports rédigés par le Rapporteur ou porterait également sur les rapports du Secrétaire général à la Commission qui, il faut l'avouer, sont bien souvent volumineux. Il aimerait, avant de se prononcer, disposer d'autres éléments d'appréciation et notamment avoir des précisions sur le volume global des rapports de la Cinquième Commission et les dépenses qu'ils entraînent au cours d'une session.
25. M. LARREA (Equateur) partage l'inquiétude de l'Irak. Il est prêt à accepter la suggestion du représentant des Etats-Unis si l'économie ainsi réalisée en vaut la peine. Mais il craint que ce qu'on perd ne vaille plus que cette économie. Aussi lui serait-il difficile de se rallier à l'idée de voir réduire les rapports, si précieux, de la Commission.
26. M. LIVERAN (Israël) estime que la méthode qui, après quelques tâtonnements, a été mise au point en ce qui concerne les rapports de la Commission est une méthode rationnelle. On pourrait certes améliorer encore la qualité, déjà très satisfaisante, de ces rapports en appliquant plus strictement encore les principes actuellement observés. Mais toute modification à la pratique suivie pour la Cinquième Commission ne devrait être effectuée que dans le cadre d'une revision générale du système des rapports de toutes les commissions à l'Assemblée générale.
27. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique) admet que les rapports de la Commission sont très utiles à beaucoup d'égards. Il serait d'ailleurs difficile de prétendre qu'un document quelconque n'est utile à personne. La question est de savoir si le résumé des débats que l'on fait figurer actuellement dans ces rapports est vraiment indispensable. Pour sa part M. Bender estime préférable de maintenir les comptes rendus analytiques sous leur forme actuelle et d'appliquer la réduction aux rapports de la Commission. Certes les économies réalisées ne seraient pas très importantes. Elles ne peuvent d'ailleurs l'être pour aucun document pris séparément. Mais ce serait au moins un commencement.
28. Ato Yawand-Wossen MANGASHA (Ethiopie) reconnaît le bien-fondé de la suggestion du représentant des Etats-Unis. Il souhaiterait que le Secrétariat dresse un état faisant apparaître le montant et la nature des dépenses fixes et des dépenses variables concernant la documentation, ce qui permettrait d'évaluer l'ampleur des économies réalisables.
29. M. CLOUGH (Royaume-Uni) estime que la suggestion des Etats-Unis est très judicieuse et que son adoption faciliterait grandement le travail du Rapporteur, du Secrétariat et de la Commission. D'autre part, la Commission qui, à la 617ème séance, a adopté un projet de résolution (A/C.5/L.473) recommandant de réduire la documentation, se doit de montrer l'exemple. En supprimant des rapports de la Commission le résumé des débats, on mettrait fin au chevauchement qui existe actuellement entre ces rapports et les comptes rendus analytiques et on se rapprocherait de la pratique suivie dans les autres commissions.
30. Pour permettre à la Commission de se faire une idée de la portée de la mesure suggérée par le représentant des Etats-Unis, M. Clough demande si le Secrétariat ne pourrait pas, à propos d'une question déjà traitée, établir, à titre d'exemple, un rapport condensé que la Commission pourrait comparer avec le rapport original.
31. M. ROSEMOND (Haïti) souligne l'importance que les rapports de la Commission présentent pour les petits pays qui sont représentés par des délégations peu nombreuses. Il accepte que l'on essaie de condenser ces rapports, mais il ne faudrait cependant pas les abréger au point que les délégations n'y puissent trouver les renseignements dont elles ont besoin. De toute façon, il conviendrait d'étudier la question de manière plus approfondie avant de prendre une décision.
32. M. CERULLI IRELLI (Italie) précise qu'en votant la veille pour le projet de résolution recommandant une réduction du volume de la documentation, il pensait surtout, sinon exclusivement, au nombre des documents publiés. Il espère qu'il ne s'agit pas de condenser encore ou de supprimer les comptes rendus analytiques qui sont déjà si concis qu'ils mériteraient plutôt le qualificatif de "synthétiques". Il est hostile à l'idée d'imposer au Rapporteur des limites strictes qui restreindraient indûment sa liberté d'action. Pour réduire la longueur des comptes rendus ou des rapports, le mieux serait que les délégations prononcent des déclarations très brèves.
33. M. MARGAIN (Cambodge) est satisfait des éclaircissements donnés par le représentant des Etats-Unis et appuie sa proposition. Il n'est pas question d'exercer une pression sur le Rapporteur, mais seulement de lui demander de présenter un rapport aussi succinct que possible. Quant aux économies, il serait possible d'en faire en supprimant l'impression définitive des procès-verbaux des séances plénières et des comptes rendus des séances de commissions, car ces documents ne semblent pas indispensables.
34. M. GANEM (France) doute qu'il soit facile de réduire beaucoup les rapports de la Commission, car les questions très techniques qu'elle discute ne s'accroissent que d'une rédaction précise et claire. Lorsque le Rapporteur a présenté à l'Assemblée générale (705ème séance plénière) un rapport assez volumineux sur les principes à poser à l'intention du Comité des contributions (A/3698), il a seulement prononcé un très bref discours. Si son rapport avait été aussi concis que le voudrait le représentant des Etats-Unis, l'Assemblée générale aurait sans doute manqué des éléments nécessaires pour l'éclairer. Il serait peut-être plus sage de soumettre cette question au comité qui sera créé en vertu du projet de résolution adopté par la Commission à sa 617ème séance.
35. Pour M. TURNER (Secrétariat), la discussion montre combien il est difficile d'appliquer en pratique des réductions sur le principe desquelles tous les membres de la Commission sont d'accord. Les rapports de la Cinquième Commission ont représenté par le passé quelque 250 pages par an; il serait évidemment possible d'essayer de calculer les frais directs et indirects de traduction, d'impression et de distribution, mais ces estimations ne suffiraient sans doute pas pour résoudre le problème. Comme le représentant des Etats-Unis l'a fort justement fait remarquer, les économies réalisées ne seront pas spectaculaires. Elles résulteront de toute une série de réduction modestes, graduelles et dispersées.

36. Autant que sache M. Turner, les rapports de la Cinquième Commission bénéficient d'un traitement de faveur, comparés à ceux des autres commissions, mais cette situation s'explique par la nature particulière de ses travaux et par le nombre des points inscrits à son ordre du jour.

37. M. TCHETCHETKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de demander au Rapporteur de préparer, sur des questions déjà étudiées par la Commission, deux rapports - l'un selon la formule habituelle, l'autre compte tenu de la suggestion du représentant des Etats-Unis - pour que la Commission choisisse en connaissance de cause.

38. M. GANEM (France) suggère de laisser le Rapporteur libre de rédiger son rapport comme il l'en-

tendra, la Commission pouvant alors y apporter elle-même les réductions qu'elle jugerait nécessaires.

39. Le PRESIDENT propose à la Commission de demander au Rapporteur de bien vouloir rédiger deux rapports sur une question qu'elle a déjà étudiée, comme l'ont suggéré les représentants du Royaume-Uni et de l'URSS.

40. M. DE PINIES (Espagne) [Rapporteur] suggère la question de l'action dans le domaine de l'information.

Il en est ainsi décidé.

41. M. BENDER (Etats-Unis) approuve la décision qui vient d'être prise et annonce qu'il est prêt à collaborer avec le Secrétariat ou le Rapporteur pour la préparation du rapport qui doit être établi conformément à sa proposition.

La séance est levée à 17 h.20.